

cuments de ce genre devraient être soumis dans tous les cas, ou dans ce cas particulier, car j'ignore le caractère des rapports en question, et je ne saurais dire en conséquence s'il est à propos ou non de les produire. Mais je prétends qu'il incombe aux ministres lorsqu'on demande certains documents de décider s'il est convenable de les soumettre à la Chambre. J'ai voulu tout simplement protester contre le fait de communiquer privément des documents publics. Il est bien vrai que mon honorable ami est le chef de l'opposition, mais après tout il n'est que le député de Lambton, et n'a pas plus droit que le représentant de Chateauguay ou tout autre à recevoir communication de documents publics. Ainsi donc, j'ai cru devoir m'opposer de suite en principe, à la pratique de faire connaître d'une manière confidentielle à un membre de la Chambre, des papiers revêtus d'un caractère public. Nous aurons probablement l'occasion de discuter ces questions auxquelles se rattachent les rapports dont il s'agit, et nous devons être libres de parler comme nous l'entendons. En somme je dois dire qu'il m'a paru à propos d'exposer ce qui me paraît être la vraie règle sur ce point, et il appartient au gouvernement de décider en dernier ressort.

M. TUPPER : En agissant comme je l'ai fait, il m'a semblé que j'avais pour mon prédécesseur les mêmes égards qu'il avait eus pour moi en plus d'une circonstance. Si l'honorable député de Chateauguay veut bien se souvenir de ce qui s'est dit à ce sujet il y a quelques jours, il se rappellera que le chef de l'opposition a avoué lui-même avoir soumis des documents dont la publication, suivant lui, était contraire à l'intérêt public. Or, je n'ai fait que suivre ce précédent.

M. MACDOUGALL : Cette question est trop importante pour être réglée par une simple conversation entre un ministre qui fait une offre et le chef de l'opposition. Je pense que les honorables membres de cette Chambre devraient savoir ce qui a été fait lorsqu'il s'agit de millions de piastres et lorsque le parlement en vertu de la loi a le droit de se prononcer sur les contrats du ministère des travaux publics. Car si je comprends bien, ces contrats n'ont de

force qu'après avoir été déposés sur le bureau de la Chambre durant un certain temps avec les rapports du département. Ainsi donc je pense qu'en notre qualité de membres du parlement, de mandataires du peuple, nous devons exiger tous les renseignements qui sont de nature à nous permettre de porter jugement sur les actes du ministère. J'ai quelque expérience en matière d'administration et je ne sais pas que les rapports des ingénieurs soient jamais confidentiels. En effet, ces derniers ont tout simplement à expliquer la nature des travaux et à indiquer le nombre et la régularité des soumissions en y ajoutant en même temps les recommandations qui pourraient guider le ministre. Et s'il est nécessaire, les ingénieurs doivent signaler le caractère des entrepreneurs en disant si l'on peut leur confier des travaux publics, s'ils ont été malhonnêtes ou s'ils ont déjà causé des délais ou des embarras au gouvernement. Il importe toutefois que des renseignements de ce genre soient confidentiels : mais les actes de ces officiers publics devraient à tous autres égards être connus du parlement. Je comprends qu'il ne serait pas convenable de soumettre à la Chambre et à l'insu de ces employés des rapports privés et confidentiels. Mais je crois que le fait de recevoir ces rapports privés et d'agir en conséquence tend à provoquer les soupçons sur la bonne foi des ministres. On se rappelle que l'honorable chef de l'opposition lorsqu'il était ministre des travaux publics avait l'habitude d'invoquer l'autorité de ces ingénieurs pour tout ce qui concernait l'administration de son département. Et moi-même j'ai cru de mon devoir comme homme public d'accuser cet honorable monsieur de n'avoir pas su exercer son propre jugement dans des matières de haut intérêt public. Mon honorable ami, le ministre des travaux publics a censuré plus d'une fois avec moi cette pratique condamnable. Aussi, sans exprimer aucun doute ou aucun manque de confiance dans l'honnêteté ou l'habileté de l'honorable ministre des travaux publics ou de ses collègues, je crois qu'il importe dans l'intérêt du gouvernement et de ses amis que tous les documents soient rendus publics vu que la presse a signalé ce qu'elle dit être des faits irréguliers. Je suppose que tout est bien : cependant, je crains que si l'on ne produit pas les rapports des ingénieurs,